

Questions à la Municipalité concernant le suivi des objectifs de la Stratégie énergétique

M. Pascal GEMPERLI au nom du groupe des Vert.e.s souhaite donner suite à cette votation sur le point d'impôt climatique et les différentes informations concernant la mise en œuvre de cette stratégie. Le groupe regrette le fait que les informations concernant sa mise en œuvre sortent au compte-goutte et qu'il reste un assez grand flou quant à la réalisation de ces objectifs. Que ce soit concernant les montants à investir ou le suivi des objectifs, c'est principalement sur l'intervention du Conseil que la Municipalité réagit, et le groupe espère que ce manque d'anticipation ne traduise pas un manque d'ambition de la part de l'exécutif.

Concrètement il existe trois types d'indicateurs pour mesurer l'avancement de cette politique publique d'importance majeure. Premièrement le financement, deuxièmement les objectifs techniques et troisièmement les objectifs politiques.

Pour le financement, la Municipalité semble confirmer le calcul de l'association « Un café pour le climat » qui a été présenté durant la campagne et qui porte sur 10 millions d'investissement annuel minimum nécessaires et déclaré comme plausible par la Municipalité dans un récent article. Malheureusement, lorsque l'on confronte ce montant à la réalité, en 2021, public et privé cumulés, on a investi un peu moins de 5 millions, soit moins de la moitié des objectifs, et sur ce montant il y a 2.7 millions qui sont dédiés à la station de pompage pour les chauffages à distance, ce qui est plutôt exceptionnel comme investissement. Sans cela, on serait à 25% des investissements nécessaires et ce trou se creuse d'année en année.

Concernant les objectifs techniques, nous avons malheureusement peu d'indicateurs disponibles et il faut les récolter un peu à gauche et à droite. Pour rappel il s'agit des 16'000 m² de surface énergétique rénovée, les 3000 m² de panneaux solaires ou photovoltaïques, c'est les 0.7 % de biogaz supplémentaire injecté dans le réseau, c'est les 50 chauffages remplacés et c'est les 8 réseaux thermiques installés d'ici 2035, soit un réseau tous les deux ans. À nouveau si l'on confronte ces objectifs à la réalité, les seuls indicateurs exploitables à notre disposition sont l'installation de panneaux solaires pour l'année 2021, selon les indications de la Municipalité l'on semble être dans le tir et les objectifs mais on apprend en même temps que c'est une année exceptionnelle. Qu'en est-il des autres années ?

Le nombre de chauffages remplacés en 2021 est de 5 au lieu de 50, soit 10% des objectifs. Quand l'on regarde les réseaux thermiques, il en existe actuellement deux et un troisième prévu pour la législature en cours, soit trois au total, à mi-chemin à l'horizon 2035, soit 75% des objectifs.

Le troisième indicateur, le plus important pour le groupe des Vert.e.s, à savoir la réduction des 43% d'énergie fine à consommer par habitant par rapport à 2017, la réduction de 13% d'électricité consommée, la diminution de 41% d'émission de CO₂.

Suite à l'intervention du Conseil communal, la Municipalité s'est engagée à remettre en route le tableau de bord qui permet le suivi annuel de ces objectifs et elle en est remerciés. Mais au vu des indicateurs cités ci-dessus le groupe émet une vive inquiétude par rapport à ce qui nous attend avec ces résultats. Vu ce qui précède le groupe des Vert.e.s pose une question et émet un vœu :

- Est-ce que la Municipalité peut fournir des réalisations chiffrées des indicateurs techniques sur l'ensemble des années depuis 2018 inclus, public-privé confondus.

- Le vœu est que la Municipalité, en conformité avec son programme de législature prenne véritablement le lead sur la réalisation de la stratégie énergétique, sans que cela soit au Conseil de produire des chiffres et de tenter un suivi tant bien que mal avec les moyens du bord. Elle pourrait par exemple produire les résultats annuels des indicateurs techniques dans le rapport de gestion ou encore budgétiser les investissements nécessaires ou tout autre intervention utile.

Extrait du PV du Conseil communal de Morges du 1 juin 2022